

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 mars 2022

Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : M. Kevin FRIESS

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BIERG Denis, FRIESS Kevin, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MEIER Thomas, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, KERN Albert, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : BECK Georges, ETTER Roger, STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du compte administratif 2021 - Commune - et affectation du résultat

DCM 07-2022

Vu l'exposé du Maire

La balance générale du compte administratif 2021 - budget principal – se présente comme suit :

Investissement :

Dépenses	372 957,56 €
Recettes	254 933,28 €
Déficit	118 024,28 €

Fonctionnement :

Dépenses	224 047,77 €
Recettes	242 146,35 €
Excédent	18 098,58 €

Résultat global de l'exercice 2021– Déficit 99 925,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE

- **Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021.**
- **L'affectation des résultats :**

Article 001 « Déficit d'investissement reporté »	118 024,28 €
Article 1068 « Résultat de fonctionnement reporté »	18 098,58 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité

**Suivent les signatures au registre de
tous les membres présents.**



Pour extrait conforme,

Le Maire :

Jean-Georges HAMMANN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 mars 2022

Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : M. Kevin FRIESS

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BIERG Denis, FRIESS Kevin, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MEIER Thomas, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, KERN Albert, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : BECK Georges, ETTER Roger, STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du compte administratif 2021 - Lotissement et affectation du résultat

DCM 08-2022

Vu l'exposé du Maire

La balance générale du compte administratif 2021 - budget annexe Lotissement – se présente comme suit :

Investissement :

Dépenses	00,00 €
Recettes	332 476,76 €
Excédent	332 476,76 €

Fonctionnement :

Dépenses	13 812,98 €
Recettes	00,00 €
Déficit	13 812,98 €

Résultat global de l'exercice 2021– Excédent 318 663,78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE

- Le compte administratif du budget annexe – Lotissement- de l'exercice 2021.
- L'affectation des résultats :

Article 001 « Excédent d'investissement reporté »	332 476,76 €
Article 002 « Déficit de fonctionnement reporté »	13 812,98 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité

**Suivent les signatures au registre de
tous les membres présents.**



Pour extrait conforme,

Le Maire :

Jean-Georges HAMMANN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 mars 2022

Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : M. Kevin FRIESS

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BIERG Denis, FRIESS Kevin, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MEIER Thomas, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, KERN Albert, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : BECK Georges, ETTER Roger, STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du compte de gestion 2021 - Commune

DCM 09-2022

Au vu du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Service de Gestion Comptable de Saverne pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

↳ Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,

↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

↳ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion avec le compte administratif.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de Saverne n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote à L'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN

Accusé de réception en préfecture
067-200077923-20220407-DCM09-2022-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 mars 2022

Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : M. Kevin FRIESS

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BIERG Denis, FRIESS Kevin, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MEIER Thomas, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, KERN Albert, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : BECK Georges, ETTER Roger, STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du compte de gestion 2021 - Lotissement « Rue de Bosselshausen »

DCM 10-2022

Au vu du compte de gestion pour le budget annexe « Lotissement « Rue de Bosselshausen » présenté par le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de Saverne pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

- ↪ Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,
- ↪ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
- ↪ Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion avec le compte administratif.

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de Saverne n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote à L'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN

Accusé de réception en préfecture
067-200077923-20220407-DCM10-2022-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

Certifiée exécutoire le 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 mars 2022

Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : M. Kevin FRIESS

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BIERG Denis, FRIESS Kevin, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MEIER Thomas, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, KERN Albert, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : BECK Georges, ETTER Roger, STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry

7 - **Finances locales**

7.2. - **Fiscalité**

Vote des taux d'imposition 2022

DCM 11-2022

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire. Un coefficient correcteur est appliqué pour compenser la perte de produit de la taxe d'habitation.

Par délibération du 25 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 23,48 %

TFPNB : 43,98 %

Considérant que la commune avait augmenté ses taux de 5 % en 2021 ;

Considérant que la Communauté de Communes a augmenté ses taux de 3 % en 2022 ;

Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux en 2022, et donc de les maintenir à :

TFPB : 23,48 %

TFPNB : 43,98 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

TFPB : 23,48 %

TFPNB : 43,98 %

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 mars 2022

Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : M. Kevin FRIESS

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BIERG Denis, FRIESS Kevin, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MEIER Thomas, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, KERN Albert, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : BECK Georges, ETTER Roger, STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry

7 - Finances locales

7.2. - Fiscalité

Subvention à l'association « une Rose, un Espoir » du secteur du Pays de la Zorn

DCM 12-2022

L'association Une Rose, Un Espoir du secteur Pays de la Zorn élargi organise une vente de roses par les motards au profit de la ligue contre le cancer le 30 avril 2022 sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Le président de l'association sollicite une subvention pour couvrir l'achat des roses prévues pour la commune à savoir 0,45 € X 140 roses soit 63 €uros.

Considérant les engagements de cette association auprès de la ligue 67 contre le cancer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser 100 € à l'Association Une Rose Un Espoir secteur du Pays de la Zorn pour l'exercice 2022
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de fonctionnement 2022.

Vote à l'Unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 mars 2022

Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : M. Kevin FRIESS

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BIERG Denis, FRIESS Kevin, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MEIER Thomas, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, KERN Albert, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : BECK Georges, ETTER Roger, STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry

7 - Finances locales

7.2. - Fiscalité

Approbation du Budget primitif 2022 de la Commune

DCM 13-2022

Vu l'exposé du Maire,

Le Budget Primitif 2022 pour la commune de GEISWILLER - ZOEBERSDORF se présente comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 429 997,58 €

Recettes : 429 997,58 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 277 431,00 €

Recettes : 277 431,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 pour la commune de GEISWILLER - ZOEBERSDORF

Vote à l'Unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN



Accusé de réception en préfecture
067-200077923-20220407-DCM13-2022-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

Certifiée exécutoire le 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 mars 2022

Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : M. Kevin FRIESS

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BIERG Denis, FRIESS Kevin, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MEIER Thomas, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, KERN Albert, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : BECK Georges, ETTER Roger, STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry

7 - Finances locales

7.2. - Fiscalité

Approbation du Budget primitif 2022 pour le budget annexe - Lotissement

DCM 14 - 2022

Vu l'exposé du Maire,

Le Budget Primitif 2022 du budget annexe – Lotissement se présente comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 653 812,98 €

Recettes : 653 812,98 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 658 812,98 €

Recettes : 658 812,98 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 pour le budget annexe -Lotissement

Vote à l'Unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN



Accusé de réception en préfecture
067-200077923-20220407-DCM14-2022-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

Certifiée exécutoire le 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 mars 2022

Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : M. Kevin FRIESS

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BIERG Denis, FRIESS Kevin, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MEIER Thomas, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, KERN Albert, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : BECK Georges, ETTER Roger, STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry

8 - Domaine de compétences

8.5. - Politique de la ville, habitat, logement

Rénovation de l'ancienne école de ZOEBERSDORF

DCM 15-2022

Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par une gestionnaire de micro-crèche en vue de s'implanter dans l'ancienne école de Zoebersdorf.

Pour pouvoir accueillir cette structure, il conviendrait de réaliser des travaux de rénovation sur le bâtiment comme suit :

- Rénovation-restructuration du RDC avec aménagement de locaux destinés à accueillir une micro crèche
- Rénovation de l'appartement de l'étage
- Pose éventuelle de l'escalier extérieur
- Déplacement de l'accès de la rue vers la cour
- Réaménagement des extérieurs
- Ravalement de façade

Ces travaux sont estimés entre 300 000 € et 375 000 € et seraient financés par un crédit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'ancienne école de Zoebersdorf pour permettre l'implantation d'un miro-crèche au Rez-de-chaussée.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.



Pour extrait conforme

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 mars 2022

Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : M. Kevin FRIESS

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BIERG Denis, FRIESS Kevin, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MEIER Thomas, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, KERN Albert, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : BECK Georges, ETTER Roger, STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry

9 - Autre domaine de compétences

9.1. - Autre domaine de compétence des Communes

Approbation de la vente d'un tronc d'arbre à M. WOLFF

DCM 16-2022

Monsieur le Maire explique qu'un chêne est tombé dans la forêt de GEISWILLER et le débardage de l'arbre a été effectué par M. Patrice SCHNEIDER et M. Marc SORGIUS.

M. Alfred WOLFF, domicilié 55 rue Principale à GEISWILLER, a proposé de racheter le bois de ce chêne, soit 4,2 m³ pour un montant total de 1 200,00 TTC.

Il est proposé d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la vente du bois du chêne tombé dans la forêt de GEISWILLER à M. WOLFF Alfred, domicilié 55 rue Principale à GEISWILLER
- **FIXE** le prix de vente à 1 200,00 € TTC pour le tronc d'arbre
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Georges HAMMANN

Accusé de réception en préfecture
057-200077923-20220407-DEM16-022-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022



Certifiée exécutoire le 14/04/2022